



APPROBATION

vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire
en date du 30 juin 2022

le président, JOËL BRUNEAU

LASSON

POS élaboration approuvée le 31 juillet 1981
Modification n°2 approuvée le 28 novembre 2012

ROTS

POS élaboration approuvée le 13 septembre 1983
POS révision approuvée le 25 février 2003
PLU élaboration approuvée le 03 mars 2014
Modification n°1 approuvée le 30 janvier 2020

SEQUEVILLE-EN-BESSON

POS élaboration approuvée le 19 juillet 1983
POS révision approuvée le 28 avril 1994
PLU élaboration approuvée le 21 mai 2015



RÈGLEMENT GRAPHIQUE

- LIMITE DE ZONE
- ESPACE BOISÉ CLASSÉ EXISTANT OU À CRÉER
> article L113-1 et suivants du Code de l'urbanisme
- EMPLACEMENTS RÉSERVÉS (ER) au profit de la commune
> article L151-41 du code de l'urbanisme
- PRESCRIPTIONS DE RECTL
- LE LONG DES VOIES
- ★ BÂTIMENT POUVANT FAIRE L'OBJET
D'UNE DEMANDE DE CHANGEMENT DE DESTINATION (voir règlement écrit)
- SECTEUR DE PARCS, JARDINS ET D'ESPACES VERTS À CONSERVER
> articles L151-23 et L151-24 du code de l'urbanisme
- SECTEUR COUVERT PAR DES O.A.P. DE SECTEUR
> article L151-6 et suivants du code de l'urbanisme
- SECTEUR DE BRUIT MAJEUR où la création de nouveaux logements est interdite et
les extensions et annexes des logements existants limitées
- ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL, PAYSAGER ET/OU ÉCOLOGIQUE
repérés en application de l'article L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme
- MAILLAGE DE HAIES
- ALIGNEMENTS D'ARBRES
ARBRES ISOLÉS
- ★ MARES
- BÂTIMENTS
- MURS
- Protection des chemins au titre de l'article L.151-38 du CU

POUR INFORMATION :

- PERIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉE DE FORAGE
> voir les SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
- PERIMÈTRE DE PROTECTION ÉLOIGNÉE DE FORAGE
> voir les SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
- ZONE HUMIDES INVENTORIÉES PAR LA DREAL
> DREAL - septembre 2019
- CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES
ROUTIÈRES arrêté préfectoral du 15/05/2017
- CHAMP ELECTRO-MAGNÉTIQUE : couleur le long de lignes
électriques à haute-tension dans lequel peut exister des champs
électro-magnétiques supérieurs à 0,4 micro-tesla qui seraient
dommageables pour la santé
- Zone schématique de prudence autour des canalisations de gaz haute tension
- Bâtiment agricole et périmètre de réciprocité
(à actualiser lors des demandes d'autorisation d'urbanisme)